

Le 17 /06/2016

## Compte-rendu de la réunion de l'instance de « concertation » et de suivi du projet éolien du 10/06/2016 à l'hémicycle du Conseil Départemental à St-Brieuc

### Ordre du jour

- Annonce de l'enquête publique
- Synthèse des services de l'Etat sur le dossier déposé par Ailes Marines
- Avis de l'Autorité Environnementale
- Avis des Commissions Nautiques
- Compléments sur les impacts visuels

**Accueil** par Valérie RUMIANO, VP du Conseil Départemental, qui excuse l'absence du Président Alain CADEC pris par ailleurs.

### Introduction du Préfet

- Il indique que l'ordre du jour de cette dernière réunion de l'instance a été établi en perspective de l'ouverture proche de l'enquête publique, en **août et septembre 2016**.
- Il précise que **les présentations (diaporamas Powerpoint) seront transmises aux participants**

**NB : compte-tenu de cette prochaine diffusion, seuls les échanges sont relatés dans ce compte-rendu**

### Introduction du Préfet Maritime

- Il expose que la démarche de ses services a été guidée par le souci de « concilier les activités et la sécurité maritime selon le bon sens et la concertation ».
- Il note l'importance de la documentation remise par Ailes Marines et RTE.
- Il souligne que les spécificités locales ont été prises en compte.

### Annonce de l'enquête publique par le Préfet

- 2 dossiers seront fournis, en présence de 2 Maîtres d'Ouvrage (Ailes Marines et RTE).
- Le Tribunal Administratif de Rennes a constitué la commission d'enquête : 5 experts + 1 suppléant, qui ont l'expérience de projets de cette nature.
- Obligation d'impartialité et d'indépendance de la part des membres de la commission.
- Le Gouvernement de Jersey soutient le projet « sur le principe », un avis formel est sollicité qui doit intervenir fin juillet avant l'enquête publique, cet avis entrant dans le cadre des accords existants entre la France et les Gouvernements des Iles Anglo-Normandes.

### Consultation administrative

Le Préfet fait la synthèse des avis exprimés lors de la consultation administrative (auprès des Conseils Municipaux) et des différentes commissions, relativement à l'impact environnemental du parc et son environnement.

**Le Préfet** expose qu'il n'y a pas eu unanimité, visiblement en le regrettant, lors des votes des 5 conseils municipaux des communes littorales les plus proches du parc (à moins de 12 miles) : hormis Plévenon, les autres avis ont été défavorables au projet et ce pourtant, a-t-il souligné, malgré la redevance qui résulterait de la taxe sur l'éolien que percevraient ces communes annuellement.

Estimations : Erquy (1 193 000 €), Fréhel (639 000 €), PVA (963 000€), Plévenon (530 000 €), Plurien (590 000 €), donc des retombées économiques indique le préfet.

**Christiane GUERVILLY** (Maire d'Erquy) intervient pour souligner que le vote du conseil municipal d'Erquy s'est fait à l'unanimité contre le projet présenté. Les conseillers ont pris en considération les inquiétudes des habitants, notamment vis-à-vis de l'atterrage à Caroual, plus importantes que la perspective de la recette de la taxe.

**Pierre PELAN** (Nouvel Essor d'Erquy) intervient pour observer que les recettes de la taxe ne doivent pas faire oublier le risque de baisse du revenu touristique, de baisse de la fréquentation de la plage de Caroual.

**Le Préfet** rétorque qu'il n'est pas d'accord et renvoie aux expériences des autres parcs étrangers, sans les nommer.

**Jean DE LA MOTTE** (SPPEF, Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France) observe avec étonnement qu'une consultation du Gouvernement de Jersey est engagée, qu'alors que les distances entre le parc et les côtes de Jersey sont bien plus importantes que celles entre le parc et le Cap Fréhel ou le Cap d'Erquy.

**Le Préfet** répond que cela résulte de conventions entre la France et les Iles Anglo-Normandes.

## Avis de l'Autorité Environnementale

**Le Préfet** souligne que cette instance est indépendante.

**Jean-Pierre MARTIN** (Erquy Environnement) constate que toutes les réponses aux avis de l'Autorité Environnementale ne sont pas connues.

Il observe notamment que des dérogations à la réglementation en vigueur sont demandées par Ailes Marines concernant des espèces très protégées (oiseaux et mammifères marins)

**Mr ROLLIN** (Ailes Marines) répond que les 150 avis feront l'objet d'un mémoire complémentaire qui sera produit à l'enquête publique.

**Maël SOULAIN** de Surfrider Fondation Côtes d'Armor déplore que l'Autorité Environnementale n'a fourni aucun avis concernant les effets sur la houle, ni sur les risques de rejets industriels du projet éolien.

Il saisit l'occasion pour brandir un sac contenant un échantillon des nombreux déchets ramassés sur les plages par les seuls bénévoles. Il souligne le volume croissant des déchets sur les plages, issus de l'industrialisation grandissante de l'océan.

Il suggère, puisqu'il y aurait de l'argent issu de la taxe sur l'éolien pour les communes, qu'une partie de cet argent soit employé à nettoyer les plages des déchets et traiter à la

source le problème, pour que ce ne soit plus des bénévoles qui fassent le travail de ce qui incombe à la collectivité !

**Le Préfet Maritime** rétorque qu'aucun rejet n'est autorisé en mer.

## Avis des commissions nautiques

**Le rapporteur de ces Commissions** expose que la pêche sera autorisée à l'intérieur du parc et qu'a priori il n'y aura pas d'interdiction pour des navires transportant du public.

Il expose les principes de la réglementation envisagée.

**Jean DE LA MOTTE** observe que, hormis la Grande Bretagne où un accident a eu lieu récemment, la pêche est interdite dans tous les parcs en Mer du Nord compte-tenu des risques.

**Le Préfet Maritime** a rétorqué qu'il « savait prendre ses responsabilités ».

**André LENSKI** observe un flou artistique sur la réglementation envisagée pour la navigation à l'intérieur du parc. Il semble que cela ne présume pas de l'évolution toujours possible de la réglementation en phase d'exploitation, donc des restrictions ultérieures voire jusqu'à l'interdiction comme dans d'autres parcs à l'étranger, alors que le parc serait déjà construit et donc irréversible.

**Le Préfet Maritime** conteste le vocabulaire « flou artistique » et réplique sous forme d'une question : « ***vous voulez interdire la pêche ?*** »

**Alain COUDRAY**, du Comité des Pêches, intervient pour dire que « ***la pêche est plus essentielle que les mammifères marins et les oiseaux !*** »

Il affirme alors « ***si la pêche n'est pas autorisée dans le parc, il n'y aura pas de parc !*** »

## Photomontages

**Le rapporteur de l'Autorité Environnementale** expose la méthode qui a été utilisée pour réaliser les photomontages et les chiffres statistiques sur la visibilité des éoliennes selon la météo.

NDLR : si on s'autorise l'humour, la méthode semble consister à démontrer que l'impact visuel est nul par temps de brume et qu'il y a relativement peu de beau temps en baie de St-Brieuc.

**Mr ROLLIN** ajoute que de nouveaux photomontages vont compléter ceux déjà effectués et seront produits à l'enquête publique.

**Jean-Marie Beaudlet** (Fréhel Environnement) témoigne de la parfaite visibilité très fréquente du phare du Grand-Léjon depuis le littoral de Fréhel, particulièrement en période estivale touristique. Il s'étonne que l'exposé minimise l'impact d'éoliennes près de **9 fois plus hautes**.

**Jean de la Motte** et **Jean-Marie Beaudlet** interviennent sur l'incompatibilité criante qui apparaît entre l'impact visuel du projet de parc éolien et l'Opération Grand Site de France et le label visé.

**Le Préfet** ne voit aucune incompatibilité et note que le label visé s'appuiera exclusivement sur les aménagements terrestres programmés par l'Opération Grand Site.

Il ne voit aucune conséquence de l'impact visuel quant à l'attrait touristique de la baie.

### Autres interventions

Sur la question de **Jean-Marie Beaudlet** concernant ADWEN et les liens entre son actionnaire GAMESA et SIEMENS qui créent de l'incertitude sur la solution technique finale, **le Préfet** a préféré ignorer cette incertitude et s'en est tenu au projet modificatif présenté par Ailes Marines l'an dernier. Ailes Marines n'a pas cru bon de préciser.

Au sujet des demandes de dérogations (de la part d'Ailes Marines) concernant des espèces protégées, **Jean de la Motte** a souligné que cela allait à l'encontre de toutes les conventions que la France avait signées au niveau Européen, que c'était scandaleux et que la SPPEF allait donc procéder à des recours au niveau de la juridiction européenne.

**Le Préfet** a répondu, avec un certain mépris voire un manque de respect caractérisé, arguant que ces recours allaient faire partie de tous ceux qui viennent engorger inutilement les tribunaux et s'adressant à Jean de la Motte « *vous feriez mieux de passer votre temps, à ramasser les déchets sur la plage avec monsieur ...* » désignant du geste Maël Soullain (Surfrider) de la main.

Sur une question concernant la **faillite d'IN VIVO** et le doute exprimé sur la réelle capacité que cette entreprise a eu jusqu'à présent pour mener à bien les études d'impacts environnementaux, Mr ROLLIN annonce que le dossier a été repris par « SETEC IN VIVO » qui devra compléter les études suite aux avis de l'Autorité Environnementale.

NDLR : voir <http://www.invivo-environnement.com/>

Le Groupe SETEC [http://www.setec.fr/groupe\\_setec/chiffres.html](http://www.setec.fr/groupe_setec/chiffres.html)

**Le Préfet**, visiblement agacé, a maugréé quelques anathèmes dont « vous vous réjouissez de la faillite d'une entreprise bretonne » et a haussé le ton en proférant qu'il était l'organisateur de la réunion et a refusé toutes nouvelles prises de paroles.

Il a ensuite clôturé la réunion.